

Commune de St Jean d'Arves

Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 1^{er} avril 2026 à 18h30 en mairie de St Jean d'Arves
Convocation : 26 mars 2026

Présents : ARLAUD Marielle, SOL Sébastien, CUNY Frédérique, HUSTACHE Maurice, DAVID Éric, MOULÉ Charlotte, SIBUÉ Martine, PHILIBERT Nathalie, GUILLE Alex, LEVALET Jean-Paul.

Absents : MANISSOL Virginie (en visio) avec procuration à LEVALET Jean-Paul.

Secrétaire de séance : MOULÉ Charlotte.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 février 2026.

Madame le Maire présente au conseil municipal le procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2026. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2026.

Vote : 11 voix pour.

2 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026.

Madame le Maire présente au conseil municipal le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026.

Vote : 11 voix pour.

3 – Indemnités de fonctions.

Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

- Maire : 28.1 % de l'indice brute 1027.
- Adjoints : 10.89 % de l'indice brute 1027.

Dit que ces indemnités de fonction seront versées mensuellement à compter de leur prise de fonction, soit le 21 mars 2026.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal, compte 65311.

Dit que ces indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et de la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Rappelle les noms des adjoints : SOL Sébastien, CUNY Frédérique, HUSTACHE Maurice.

Vote : 11 voix pour.

4 – Majoration des indemnités de fonctions des élus locaux au titre de commune classée "station classée de tourisme ».

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'en tant que commune classée "station classée de tourisme », les indemnités de fonctions des élus locaux peuvent être majorées avec un taux de 50 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas majorer les indemnités de fonctions des élus locaux au titre de commune classée "station classée de tourisme » avec un taux de 50 %.

Vote : 11 voix pour.

5 – Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de procéder à la désignation d'un membre de la commission de contrôle des listes électorales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à la désignation d'un membre.

Sont candidats : Sibué Martine

Après le vote, les résultats sont les suivants : Sibué Martine : 11 voix

Est élue membre de la commission de contrôle des listes électorales : Sibué Martine

Vote : 11 voix pour.

6 – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de procéder à la désignation des membres de la commission communale des impôts directs au sein du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à la désignation des membres.

Sont candidats : Sol Sébastien, Levalet Jean-Paul, Philibert Nathalie, Hustache Maurice, Cuny Frédérique et Sibué Martine.

Après le vote, les résultats sont les suivants : Sol Sébastien, Levalet Jean-Paul, Philibert Nathalie, Hustache Maurice, Cuny Frédérique et Sibué Martine : 11 voix

Sont élus membres de la commission communale des impôts directs au sein du conseil municipal :

Sol Sébastien, Levalet Jean-Paul, Philibert Nathalie, Hustache Maurice, Cuny Frédérique et Sibué Martine.

Vote : accepté à 11 voix pour.

7 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à la désignation des membres.

Sont candidats : Arlaud Marielle, Sol Sébastien, Hustache Maurice, Levalet Jean-Paul, Moulé Charlotte et Guille Alex.

Après le vote, les résultats sont les suivants : Arlaud Marielle, Sol Sébastien, Hustache Maurice, Levalet Jean-Paul, Moulé Charlotte et Guille Alex : 11 voix.

Sont élus membres de la commission communale d'appel d'offres : Arlaud Marielle, Sol Sébastien, Hustache Maurice, Levalet Jean-Paul, Moulé Charlotte et Guille Alex.

Vote : accepté à 11 voix pour.

8 – Désignation des membres de la commission de délégation de service public.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de procéder à la désignation des membres de la commission de délégation de service public.

Le conseil municipal décide de procéder à la désignation des membres.

Sont candidats titulaires : Hustache Maurice, Sol Sébastien et Guille Alex.

Sont candidats suppléants : Moulé Charlotte, Cuny Frédérique et Philibert Nathalie.

Après en avoir délibéré, sont élus membres de la commission de délégation de service public :

Membres titulaires : Hustache Maurice, Sol Sébastien et Guille Alex.

Membres suppléants : Moulé Charlotte, Cuny Frédérique et Philibert Nathalie.

Vote : accepté à 11 voix pour.

9 – Elections des délégués et référents au Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards (SIVAV).

Madame le Maire informe son conseil municipal qu'en vertu des articles L 2121-33, L 5711-1, L 5211-7 et L 5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection de deux délégués au sein du Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards (SIVAV).

Ces délégués sont élus par le conseil municipal, au scrutin secret. Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient également de nommer 2 « référents communes APN », élus au conseil municipal ou non, délégués au sein du SIVAV ou non, ayant pour attribution de siéger à la commission Activités de Pleine Nature (APN) et d'être un interlocuteur du SIVAV sur les thématiques liées aux APN (identifier les besoins en signalétique et en travaux, coordonner la pose de signalétique, accompagner dans la création de projets, lors des visites terrain, dans la gestion des conflits d'usage...).

Après appel à candidature, il est procédé au vote des candidats délégués suivants :

- Monsieur DAVID Éric : 11 voix

- Monsieur SOL Sébastien : 11 voix

Les référents APN sont également désignés suivants les candidats suivants :

- Monsieur DAVID Éric : 11 voix

- Monsieur SOL Sébastien : 11 voix

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Proclame Monsieur DAVID Éric avec 11 voix et Monsieur SOL Sébastien avec 11 voix, délégués au sein du SIVAV,
- Désigne Monsieur DAVID Éric avec 11voix et Monsieur SOL Sébastien avec 11 voix, « référents communes APN » au sein du SIVAV.

Vote : 11 voix pour.

10 – Désignation des délégués au sein des Etablissements Publics à Coopération Intercommunal (EPCI).

Syndicat de Pays de Maurienne :

Madame le Maire informe son conseil municipal qu'il convient de procéder à l'élection des délégués au sein du Syndicat de Pays de Maurienne (SPM).

Le conseil municipal désigne comme membre délégué titulaire au SPM : ARLAUD Marielle.

Le conseil municipal désigne comme membre délégué suppléant au SPM : SOL Sébastien.

Vote : 11 voix pour.

SIVOMA :

Madame le Maire informe son conseil municipal qu'il convient de procéder à l'élection des délégués au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Arves (SIVOMA).

Le conseil municipal désigne comme membres délégués titulaires au SIVOMA :

- ARLAUD Marielle, HUSTACHE Maurice et LEVALET Jean-Paul.

Le conseil municipal désigne comme membre délégué suppléant au SIVOMA :

MANISSOL Virginie

Vote : 11 voix pour.

11 – Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

Le conseil municipal décide de désigner 4 membres (Madame Arlaud Marielle, Maire est Présidente de droit).

Deux membres élus au sein du conseil municipal.

Deux membres extérieurs parmi les personnes participant à l'action sociale de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) à 4 personnes.

Vote : accepté à 11 voix pour.

12 – Désignation des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de procéder à la désignation des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

Après en avoir délibéré, sont élus membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) : Madame Cuny Frédérique et Madame Sibué Martine (membres du conseil municipal).

Monsieur Féjoz Claude et Madame Schlatter Françoise (membres extérieurs parmi les personnes participant à l'action sociale de la commune).

Vote : accepté à 11 voix pour.

13 – Constitution des commissions communales.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les consignes concernant les commissions.

Création des commissions :

Commission TRAVAUX, URBANISME, ET DENEIGEMENT :

Présidente : Marielle ARLAUD.

Vice-Président : Sébastien SOL.

Maurice HUSTACHE, Éric DAVID.

Commission FINANCES :

Présidente : Marielle ARLAUD.

Vice-Président : Maurice HUSTACHE.

Jean-Paul LEVALET, Sébastien SOL, Éric DAVID.

Commission AGRICULTURE, SICA MOYENNE MAURIENNE :

Présidente : Marielle ARLAUD.

Vice-Président : Jean-Paul LEVALET.

Éric DAVID, Nathalie PHILIBERT.

Commission SPORT & LOISIRS, SENTIERS de RANDONNEES :

Présidente : Marielle ARLAUD.

Vice-Président : Sébastien SOL.

Éric DAVID, Jean-Paul LEVALET.

Commission CONSEIL D'ADMINISTRATION OFFICE DE TOURISME :

Éric DAVID et Charlotte MOULÉ.

Commission CULTURE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT :

Présidente : Marielle ARLAUD.

Vice-Président : Frédérique CUNY.

Virginie MANISSOL, Alex GUILLE, Éric DAVID.

Commission RM, SECURITE, RETENUE COLLINAIRE :

Présidente : Marielle ARLAUD.

Vice-Président : Sébastien SOL.

Maurice HUSTACHE.

Commission ADMR:

Martine SIBUÉ, Frédérique CUNY.

Commission CONSEIL D'ECOLE :

Marielle ARLAUD, Alex GUILLE.

Commission GARANTS DE COUPES, ONF :

Jean-Paul LEVALET, Nathalie PHILIBERT, Martine SIBUÉ.

Commission COMMUNICATION :

Virginie MANISSOL, Éric DAVID, Jean-Paul LEVALET.

Commission CONSEILLER DEFENSE :

Éric DAVID.

Commission PETITE ENFANCE, ENFANCE, HALTE-GARDERIE :

Marielle ARLAUD, Frédérique CUNY, Alex GUILLE.

Commission MARCHÉ COMMUNAL :

Frédérique CUNY, Charlotte MOULÉ.

Commission LOGEMENTS COMMUNAUX :

Martine SIBUÉ.

Commission NAVETTES & TRANSPORTS TOURISTIQUES :

Marielle ARLAUD, Sébastien SOL.

Commission PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE et GEMAPI :
Éric DAVID, Sébastien SOL, Jean-Paul LEVALET, Virginie MANISSOL.

Commission ANIMATION, TOURISME :

Présidente : Marielle ARLAUD.

Vice-Président : Charlotte MOULÉ.

Alex GUILLE, Éric DAVID.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces commissions.

Vote : 11 voix pour.

14 – Délégation du conseil municipal à Madame le Maire pour ester en justice.

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il convient, pour assurer une bonne administration des intérêts de la commune, de permettre au maire d'agir en justice sans solliciter systématiquement l'autorisation préalable du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas relevant des intérêts communaux.

Vote : 11 voix pour.

15 – Affaire Monsieur Zuccarelli / Commune : acquiescement de l'arrêt de la Cour (décision de justice du 18 décembre 2025 de la Cour d'Appel de Chambéry).

Madame le Maire rappelle que la Commune est engagée dans un litige l'opposant à M. Zucarelli sur le fondement du désenclavement de sa parcelle cadastrée N°287 limitrophe au lotissement communal Les Buffettes.

Autorise Madame le Maire à acquiescer à l'arrêt de la Cour d'Appel de Chambéry du 18 décembre 2025 et à mettre en œuvre les démarches pour obtenir le règlement de la somme de 14 826.09 €.

Vote : 11 voix pour.

16 – Approbation de la convention d'attribution de subvention entre le Club des Sports et la Commune de St Jean d'Arves.

Vu le budget primitif de l'exercice 2026,

Considérant la demande de subvention présentée par le Club des Sports des Saint Jean d'Arves,

Considérant les activités sportives d'intérêt local,

Considérant la nécessité de formaliser les conditions d'attribution et de versement de cette subvention par une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE la convention d'attribution de subvention à intervenir avec le Club des Sports des Saint Jean d'Arves, jointe en annexe ;
- DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 24 000 € au Club des Sports des Saint Jean d'Arves.

- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026, article 65748.

Vote : 11 voix pour.

17 – Subventions 2026.

Le Conseil Municipal décide d'accorder pour le budget primitif 2026 les sommes suivantes :

- Club des Sports des Aiguilles d'Arves = 24 000.00 €
- Office de Tourisme = 290 000 € (9 voix pour 290 000 € - 1 contre et 1 abstention)
- Arvan Tennis Club = 500.00 €
- Maurienne Judo = 500.00 €
- Val d'Entr'Aigues = 1000.00 €
- Régul Matous = 50.00 €
- ACCA = 500.00 €
- Divers = 1 000.00 €

Ces sommes seront notées au budget 2026.

Toutes les autres demandes extérieures (contre à l'unanimité).

Vote : 11 voix pour.

18 – Vote des taux des impôts directs locaux pour 2026.

Vote des taux des impôts directs locaux pour 2026.

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 17.11 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 129.41 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 17.11 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 38 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 129.41 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote : accepté à 11 voix pour.

19 – Approbation du devis de DESAUTEL pour les extincteurs des bâtiments communaux.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société DESAUTEL pour les extincteurs des bâtiments communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis pour le changement des extincteurs des bâtiments communaux.

Le montant de ce devis s'élève à 1 368.84 € TTC.

Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société DESAUTEL pour 1 368.84 € TTC.

Vote : 11 voix pour.

20 – Mise en service de la fibre dans les bâtiments communaux : changement d'opérateur. Approbation des devis.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis de UNIK TELECOM concernant la mise en service de la fibre dans les bâtiments communaux avec un changement d'opérateur.

Le montant du devis de la garderie s'élève à 132 € TTC (abonnements) et 336 € TTC (services ponctuels).

Le montant du devis de la bibliothèque s'élève à 132 € TTC (abonnements) et 336 € TTC (services ponctuels).

Le montant du devis du cinéma s'élève à 24 € TTC (abonnements) et 108 € TTC (services ponctuels).

Le montant du devis de la mairie s'élève à 264 € TTC (abonnements) et 336 € TTC (services ponctuels).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces devis et autorise Madame le Maire à les signer.

Vote : 11 voix pour.

21 – Devis Société SFAPA pour le petit train pour l'été 2026.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société Française d'Attelage de Publicité et d'Animation pour la location d'un petit train pour l'été 2026. Cette location se fera du lundi 6 juillet 2026 au vendredi 28 août 2026.

Le montant de ce devis s'élève à 36 936.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société Française d'Attelage de Publicité et d'Animation pour 36 936.00 € TTC.

Vote : 11 voix pour.

22- Cotisation Association Nationale des Elus de la Montagne ANEM 2026.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'adhésion à l'ANEM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne) pour l'année 2026. Cette cotisation s'élève à 463.85 €.

Vote : 11 voix pour.

23 – Cotisation Société d'économie alpestre de Savoie (SEA) pour 2026.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'appel de cotisation de la Société d'Economie Alpestre de la Savoie, pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la Société d'Economie Alpestre pour l'année 2026. Cette cotisation s'élève à 350.00 €.

Vote : 11 voix pour.

24 - Adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2026. Cette adhésion s'élève à 100 €.

Vote : 11 voix pour.

25 – Approbation de la convention entre FREE Mobile et la Commune de St Jean d'Arves relative à l'hélicoptage et l'installation de dispositifs d'antennes d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications.

Madame le Maire présente au conseil municipal de la convention de mise à disposition temporaire entre la commune de St Jean d'Arves et FREE Mobile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention entre FREE mobile et la commune de Saint Jean d'Arves relative à l'hélicoptage et l'installation de dispositifs d'antennes d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications.
- d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : 11 voix pour.

26 – Approbation du devis d'ARVELEC concernant la modernisation du parc des chauffages électriques des appartements communaux et bâtiment office de tourisme.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société ARVELEC pour la modernisation du parc des chauffages électriques des appartements communaux et bâtiment office de tourisme.

Le montant de ce devis s'élève à 15 979.80 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société ARVELEC pour 15 979.80 € TTC.

Vote : 11 voix pour.

27 – Approbation du devis concernant l'option d'une commande pour la manipulation de la lame de déneigement sur la chargeuse KOMATSU.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société KOMATSU pour l'option d'une commande pour la manipulation de la lame de déneigement sur la chargeuse KOMATSU.

Le Conseil Municipal décide de ne pas valider ce devis et de sursoir à cette demande.

28 – Demande autorisation d'organisation de l'évènement trail à Albiez.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur Xavier Gaboriaud pour l'organisation trail sur Albiez qui passe sur la commune de Saint Jean d'Arves.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer sur la commune de Saint Jean d'Arves.

Cependant, étant donné qu'un bail est signé avec un agriculteur, Monsieur Xavier Gaboriaud devra obtenir son autorisation.

Vote : 11 voix pour.

29 – Demande autorisation de la SATVAC pour les travaux de la salle des machines et de la retenue collinaire.

Madame le Maire expose la demande présentée par la SATVAC visant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux sur deux parcelles communales à la salle des machines ainsi qu'à la retenue collinaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser la SATVAC à réaliser des travaux portant sur la salle des machines, parcelle communale A 2038 et sur la retenue collinaire, parcelle communale A 2740.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 11 voix pour.

Questions diverses :

- Demande d'un administré de faire un mur de soutènement pour son accès à son chalet. Sébastien Sol et Maurice Hustache se rendront sur place.
- Interlocuteurs GALA (Gestion d'Alerte Locale Automatisée) : Arlaud Marielle, Sol Sébastien, Cuny Frédérique, Hustache Maurice et David Éric.
- Exposition itinérante du Tour de France 2026. A mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Séance levée à 22h15.

Madame le Maire
ARLAUD Marielle



MOULÉ Charlotte
Secrétaire de séance

Publié et affiché le 18 juin 2026.